

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**

**Nombre de  
Conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 28/11/2023

Date d'affichage : 28/11/2023

Le **cinq décembre de l'an deux mil vingt-trois** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Sébastien VERNET, Maire.

**Etaient présents :** BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, VERNET Sébastien, VIDAL Carine , CLAUZIER Manon, AMBLARD Gilles, MOUTON Josiane, GAT Nicolas,

**Etaient excusés :** KHOUNI Jamila, BASSET Anselme

**Etaient absents :** SABOT Nicolas,

**Secrétaire de Séance :** BENLIAN Lydie



**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LA  
DEFENSE CONTRE L'INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour les communes d'assurer la protection de ses habitants face au risque incendie. Tout en tenant compte des préconisations du schéma communal DECI, le Maire suggère déjà de prévoir au budget 2024 et de programmer pour cette même année, l'installation de 4 citernes de 120 m<sup>3</sup> qui seront dédiées à la lutte contre l'incendie ainsi que la mise en place de 3 poteaux incendie supplémentaires sur le réseau d'eau potable.

Les dépenses à prévoir se répartissent ainsi :

DEPENSES HT	
Etude DECI	6450€
Terrassements plateformes	25 000€
Clôtures rigides de protection	13 330€
Citernes souples 120m <sup>3</sup>	9 961€
Poteaux incendie	15 000€
Citernes bois 120m <sup>3</sup>	41 000€
<b>TOTAL HT</b>	<b>110 741€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**APPROUVE** les devis présentés s'élevant à 110 741€ H.T

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 pour un montant de 44 296.4€ HT , soit 40% de la dépense HT

**DECIDE** d'affecter la dépense en section d'investissement, article 2156

Ainsi délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le maire  
Sébastien VERNET

La secrétaire de séance  
Lydie BENLIAN

